

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Vitamin E 500 FG

N° d'article

78111002

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres ingrédients

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate

No. CAS 7695-91-2

No. EINECS 231-710-0

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

No. CAS 7631-86-9

No. EINECS 231-545-4

Numéro 01-2119379499-16-0000 (TPR)

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

Nom de la catégorie concernant les nanoformes	nano-agrégat				
Distribution de tailles en nombre des particules constitutives	d10 7-15	nm			
Forme des particules et rapport d'aspect	amorphe				
	50	à	450	m ² /g	
Distribution de tailles en nombre des particules constitutives	nano-agrégat				
	d50 2-30	nm			
Forme des particules et rapport d'aspect	amorphe				
	50	à	450	m ² /g	
Distribution de tailles en nombre des particules constitutives	nano-agrégat				
	d90 10-35	nm			
Forme des particules et rapport d'aspect	amorphe				
	50	à	450	m ² /g	

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ce peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13
Classe de stockage (Suisse)	NG

Des matières solides non combustibles
Autres substances dangereuses solides
sans classification/étiquetage
dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

Valeurs limites d'exposition**Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique**

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	4 mg/m ³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; LungfibKT AN

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	73.5 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	416.6 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	21.7 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	250 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	orale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	12.5 mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**

Valeur type	PNEC
Type	Eau douce
Concentration	0.27 mg/l

Valeur type	PNEC
Type	Eau salée
Concentration	0.027 mg/l

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

Valeur type Conditions Concentration	PNEC Occasionel 0.27	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC Sédiment d'eau douce 212000	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC Sédiment marin 21200	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC Sol 74800	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC STP 100	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque anti-poussières

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection
Matériau approprié néoprène

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

solide

Couleur

blanc à crème

Odeur

pratiquement inodore

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque Non applicable

inflammabilité

Ne s'enflamme pas
méthode

UN Test N.1 (ready combustible solids)

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non pertinent

Point d'éclairValeur °C
Remarque Non applicable**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 4

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque faiblement soluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

Espèces rat

DL50 3160 mg/kg

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate

Espèces rat

DL50 > 10000 mg/kg

méthode BASF-test

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate

Espèces rat

DL50 > 3000 mg/kg

méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate

évaluation Non irritant

méthode OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

évaluation effet irritant possible

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate

évaluation Non irritant

méthode OCDE 405

Sensibilisation

Remarque non déterminé

Sensibilisation (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Toxicité reproductrice (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

Cancérogénicité (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**

Remarque Aucun

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
CL 50 > 11 mg/l
méthode OECD 203**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
NOEC > 100 mg/l
Durée d'exposition 28 d
méthode OECD 215**Toxicité pour les daphnies (Composants)****3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**Espèces *Daphnia magna*
CE50 > 20.6 mg/l
méthode OCDE 202**Toxicité pour les algues (Composants)****3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**Espèces *Raphidocelis subcapitata*
CE50 > 27.8
méthode OCDE 201**Toxicité pour les bactéries (Composants)****3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate**Espèces boue activée
CE 20 > 927 mg/l
Durée d'exposition 30 min

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate
évaluation Moyennement/partiellement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

Mobilité dans le sol (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yl acetate
Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Vitamin E 500 FG

Numéro de la matière: 781110

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.01.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.01.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.